

le Contrat — de Ville

quartiers2030

APPEL À PROJETS SPÉCIFIQUE

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE DES QUARTIERS

> Orienter nos modes de vie, de production et de consommation vers des pratiques plus durables, équitables et respectueuses de l'environnement.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ÉGALITÉ FEMME/HOMME

> Sensibiliser, former, accompagner les publics pour identifier, réduire et prévenir les discriminations directes, indirectes et systémiques sur le territoire.

PROTOCOLE DE RÉPONSE À L'APPEL À PROJETS



Vous êtes acteurs associatifs, bailleurs, établissements publics ou autres structures et vous vous mobilisez pour contribuer au mieux vivre ensemble dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville.



Vous pouvez répondre à l'appel à projets du Contrat de Ville de l'agglomération de Limoges porté par Limoges Métropole.

CONTEXTE

Le Contrat de ville Quartiers 2030, a été signé par les différents partenaires, le 12 avril 2024. Il définit le cadre général d'intervention selon 4 orientations prioritaires, ainsi que des projets de quartier.

Cet appel à projets vise à soutenir les porteurs de projets innovants et proposant une réponse territorialisée à l'échelle d'un ou plusieurs quartiers prioritaires:

- D'une part, dans les domaines de la transition écologique en visant à promouvoir des initiatives écologiques dans les quartiers prioritaires. Ces projets doivent contribuer à améliorer la qualité de vie des habitants tout en respectant l'environnement.
- D'autre part, en matière de lutte contre les discriminations, notamment celles liées au genre, en permettant la sensibilisation et l'éducation des publics à ces enjeux, la prévention et le soutien aux victimes de discriminations et de violences basées sur le genre.

ACTIONS VISÉES

1) ACTIONS S'INSCRIVANT DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les porteurs de projet peuvent s'inscrire dans 3 démarches pilotées par Limoges Métropole et contribuer à leur développement au bénéfice des quartiers prioritaires.

A. « ZÉRO DÉCHET ET 100 % PROPRETÉ » / ÉCOQUARTIER DES PORTES FERRÉES

Dans le cadre du projet du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), le quartier des Portes-Ferrées s'inscrit dans **une démarche d'expérimentation « Zéro Déchet & 100 % Propreté » qui consiste à l'amélioration du cadre de vie, à l'augmentation du taux de recyclage et à la préservation des matières.**

Les différentes phases d'enquêtes, d'études et d'observations, ont permis d'identifier **12 actions sur 6 axes prioritaires** :

- **Lutter contre le gaspillage alimentaire.**
- **Réduire et gérer les biodéchets à proximité.**
- **Prolonger la durée d'usage par le réemploi et la réparation.**
- **Sensibiliser, mobiliser et communiquer de façon innovante.**
- **Lutter contre les déchets sauvages.**
- **Se réappropriier l'espace public.**

Les porteurs de projets peuvent se positionner sur le portage d'une ou plusieurs actions. Il leur revient de préciser les modalités de mise en œuvre.

Des fiches actions détaillées ont été produites, elles peuvent être mises à disposition des porteurs de projets qui souhaitent se positionner.

EXEMPLES D'ACTIONS QUI PEUVENT ÊTRE RETENUES :

Lutter contre le gaspillage, installer et animer un frigo solidaire ; animer, sensibiliser autour du compostage, du tri et de la prévention ; organiser des cafés réparation, créer un lieu de troc ; installer des nudges (outils de suggestion qui visent à modifier nos comportements au quotidien) autour des dispositifs de collecte des déchets ; communiquer spécifiquement autour de la gestion des encombrants.

B. MA COMMUNAUTÉ CIRCULAIRE / VAL DE L'AURENCE

Le quartier du Val de l'Aurence s'inscrit dans une démarche d'amélioration du tri des déchets à la source en accompagnant et en formant les habitants afin de transformer ces déchets en ressources.

3 niveaux d'actions sont ainsi identifiés :

- **Agir sur les infrastructures** (efficience du système) pour faciliter au maximum le « bon geste ».
- **Sensibiliser** (transmettre les bonnes informations) au « bon geste ».
- **Appropriation des communs / cadre de vie** : donner des fonctions communes aux zones concernées par les incivilités.

EXEMPLES D' ACTIONS QUI PEUVENT ÊTRE RETENUES :

Animer, sensibiliser autour du compostage, du tri et de la prévention; organiser des cafés réparation, créer un lieu de réparation; installer des nudges (outils de suggestion qui visent à modifier nos comportements au quotidien) autour des dispositifs de collecte des déchets; communiquer spécifiquement autour de la gestion des encombrants; former des relais locaux; animer un éco-chantier.

C. QUARTIER EN TRANSITION / BELLEVUE SAINTE-CLAIRE

Le quartier de Bellevue Sainte-Claire participe au programme d'expérimentation « Quartier en transition » qui consiste à construire un projet de quartier axé sur les transitions. L'enjeu est de revitaliser le quartier de Bellevue Sainte-Claire adoptant des solutions durables et innovantes, autour de 2 axes:

- **Transformer les infrastructures urbaines.**
- **Adapter les usages aux enjeux des transitions.**

EXEMPLES D' ACTIONS QUI PEUVENT ÊTRE RETENUES :

Désimperméabiliser et végétaliser le bâti; développer des parcelles de jardins; diversifier et augmenter la biodiversité; lutter contre les îlots de chaleur.

2) ACTIONS VISANT LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Les porteurs de projets peuvent proposer le développement ou la mise en œuvre d'actions visant spécifiquement:

- L'égalité de genre et la lutte contre toutes les formes de discriminations.
- La prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes.
- La santé des femmes: garantir une prise en charge adaptée, améliorer l'accès aux soins et renforcer la prévention.
- L'égalité professionnelle et économique.

EXEMPLES D' ACTIONS QUI PEUVENT ÊTRE RETENUES :

Sensibiliser (ateliers, débats, expositions, parcours); créer des dispositifs d'aide aux victimes; proposer des interventions ou ateliers de sensibilisation; communiquer sur des dispositifs existants.

ÉLIGIBILITÉ ET CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

- **S'inscrire** dans l'un des 2 axes de l'appel à projets.
- **S'engager à faire respecter** le contrat d'engagement républicain dans le fonctionnement et la mise en œuvre des actions.
- **S'adresser aux publics des quartiers** et s'inscrire dans les orientations prioritaires précitées.
- **Veiller** à l'articulation de l'action **avec celles des autres acteurs de proximité** du territoire et/ou avec les acteurs d'un autre territoire.
- **Préciser les conditions de mise en œuvre du projet** et notamment les modalités d'information, d'association et de participation du public concerné par le projet et sa capacité à y inscrire des nouveaux publics peu enclins à fréquenter les structures existantes.
- **S'engager** sur l'ouverture des actions à tous **sans distinction d'origine, de religion ou de sexe.**
- **Privilégier la mixité des publics**, notamment les projets favorisant les rencontres intergénérationnelles, entre femmes et hommes et entre les milieux sociaux.
- **Proposer des résultats atteignables et quantifiables de l'action.**
- **Présenter un budget prévisionnel** de l'action sur l'(les) année(s) civile(s) à l'exception des actions liées au calendrier scolaire et à la vie scolaire. Le budget sera équilibré et inclura la valorisation de l'ensemble des ressources (financières et/ou non monétaires).
- **Privilégier** les demandes de **cofinancement**, hors politique de la ville.

PROCÉDURE

CHAQUE DOSSIER DEVRA FAIRE L'OBJET D'UNE SAISIE SUR LE PORTAIL DAUPHIN :

<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

1 • Créer son compte usager et accéder au portail DAUPHIN

- Si vous avez déjà bénéficié d'au moins une subvention politique de la ville depuis 2015: vous serez invités par courriel à créer votre compte usager (ne pas changer l'adresse e-mail identifiée lors de la création du compte), vous choisissez votre mot de passe.
- Vous êtes un nouveau porteur: vous créez directement votre compte sur le portail. Vous choisissez une adresse e-mail valide et votre mot de passe.

2 • Déposer une demande de subvention en ligne

- Sur votre espace personnel, vous déposez vos différentes demandes de subvention, action par action. Tant que la demande n'est pas validée, elle peut être modifiée.
- Après validation de l'action déposée, un Cerfa pdf est généré automatiquement. Vous le recevez par mail, ainsi qu'un accusé réception de dépôt de dossier sur Dauphin. Vous sauvegardez ces fichiers.

Pour plus de détails, vous pouvez vous référer au guide de saisie DAUPHIN joint.

En cas de difficulté de connexion ou de problème de saisie, vous pouvez:

- Contacter la cellule d'accompagnement de l'ANCT au **09 70 81 86 94**.
- Accéder à la rubrique « **Nous contacter** » sur le portail DAUPHIN.



Nous vous invitons à prendre contact avec Marie SOARES, chargée de mission Politique de la ville, pour vous aider à monter votre projet et à en assurer l'éligibilité au regard des critères de la politique de la ville.

Marie SOARES - 05 55 42 25 54 - marie.soares@limoges-metropole.fr

CALENDRIER

DATES	PARTENAIRES INSTITUTIONNELS	PORTEUR DE PROJET
Du 27 juin au 8 août 2025	Ouverture de l'appel à projets.	Dossiers à déposer sur la plateforme Dauphin.
	Rencontres possibles avec les structures candidates pour présentation du (ou des) projet(s).	
Août-septembre 2025	Instruction des dossiers.	

Les notifications de décisions vous seront transmises à la suite des délibérations prises. Le versement des crédits interviendra après signature d'une convention avec Limoges Métropole.

le
Contrat

de **Ville**
quartiers2030